

Charte de participation Observatoire des engagements

1. OBJECTIFS

- Garantir la **transparence** et l'**exemplarité** des élus,
- Reconstruire un **lien de confiance** entre les élus et les citoyens,
- Accompagner les citoyens pour qu'ils soient **acteurs** de leur Ville.

2. MISSIONS

- **Observer la mise en œuvre du projet de mandat** : les engagements sont-ils mis en œuvre ? Comment ? Si non, pourquoi ?
L'Observatoire aura également la possibilité de formuler des commentaires sur les engagements observés.
- **Rendre compte** régulièrement de ces éléments d'observation au grand public.
- Participer aux points d'étapes organisés par la Ville sur l'avancée du projet de mandat.
Le projet de mandat étant vaste (57 engagements), l'observatoire pourra choisir de se concentrer sur certains items. Ce choix des engagements observés est réalisé en collaboration avec la Ville pour s'assurer :
 - o de la faisabilité de l'étude sur l'engagement choisi (disponibilité des élus et services concernés),
 - o de son opportunité au regard de la temporalité des projets (exemple : il peut être intéressant de décaler l'observation d'un engagement si celui-ci doit être mis en œuvre en 2^{ème} partie de mandat ?).

3. ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- **Mettre à disposition les données et informations nécessaires** sur les sujets étudiés.
Les membres de l'Observatoire ont dans ce cadre la possibilité :
 - o de s'entretenir avec les élus, services, acteurs du territoire...
 - o d'avoir accès à toute la documentation nécessaire à l'exercice de leurs missions (sous réserve de la confidentialité de certaines données personnelles notamment).
- **Mettre à disposition des espaces de communication dans les supports municipaux** (Rezé Mensuel, site internet reze.fr) pour permettre à l'observatoire de rendre compte de ses travaux auprès du grand public. La Ville proposera, au démarrage de l'instance, une acculturation au sujet avec : la présentation des engagements de campagne, du projet de mandat, du fonctionnement et de la temporalité des projets, de l'avancement des différents items. Enjeu : donner aux participants des éléments de compréhension de l'action publique.
- **Laisser le groupe autonome** dans son fonctionnement. Si les premières réunions auront lieu en présence d'élus (pendant la phase d'acculturation), ces derniers interviendront ensuite uniquement à la demande de l'observatoire.

- **Mettre à disposition de l'observatoire des moyens d'animation.** L'accompagnement sera assuré par le service dialogue citoyen.
- **Répondre aux questions et commentaires formulés**

4. ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

- L'observatoire est créé pour la **durée du mandat**. Au regard de la thématique traitée, les participants s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités, sur cette durée.
- La régularité des séances sera définie par les membres de l'observatoire. Afin de maintenir une dynamique sans surcharger les participants, le rythme d'une réunion par mois est préconisé.
- En termes de posture, les participants s'engagent à :
 - o respecter la parole et les opinions d'autrui,
 - o écouter les propositions exprimées, ne pas couper la parole indûment,
 - o accepter une répartition équitable du temps de parole,
 - o éviter les attitudes ou propos provocateurs,
 - o s'interdire tous discours injurieux, sexistes, racistes ou discriminatoires.
- Les participants s'engagent également à :
 - o respecter la confidentialité des documents et informations transmises le cas échéant,
 - o respecter la **confidentialité des travaux** avant les publications qui devront être collectives et validées par le groupe.

Des points d'étapes entre la collectivité et l'observatoire devront être organisés régulièrement (au minimum une fois par trimestre). Les membres désigneront, pour participer à ces points réguliers, 4 référents (2 femmes/ 2 hommes). Composé des 4 référents et d'élus de la collectivité ce « bureau » pourra être réuni à la demande de l'observatoire ou de la collectivité.

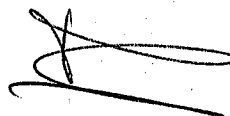
5. GARANTS

Deux garants suivront le déroulement de l'observatoire : Elvire Bornand, sociologue enseignante à l'école de Design de Nantes et Gilles Pinson, professeur de science politique à sciences Po Bordeaux. Ces tiers ont pour mission de garantir l'indépendance de l'observatoire et le respect de son cadre de travail : accessibilité de l'information, respect des points de vue, liberté de communication etc...Ils assisteront au lancement de l'instance et observeront une à deux séances par an. Via une adresse mail dédiée, des membres de l'observatoire (désignés à chaque séance) leur rendront compte de leurs impressions sur le déroulement des séances. Ils produiront un rapport public par an sur le fonctionnement de l'observatoire et pourront également être sollicités par les membres en cas de non-respect du cadre de travail.

Eva Paquereau,
Adjointe au dialogue citoyen



Agnès Bourgeais,
Maire de Rezé



Je soussigné(e) (Nom, prénom),, déclare avoir pris connaissance de la présente charte de participation de l'observatoire des engagements.

Le / / à Rezé,

Signature :